

Séance du 16 septembre 2024 à 18 h 00 / Convocation le 11 septembre 2024

Présents :

Mme Véronique BALDUCCHI, M. René BALLART, Mme Sandrine BARAT, M. Jean-Louis BONNEMAISON, M. Cédric CASSAIGNEAU, M. Christophe DUPIN, Mme Monique FABÉ, M. Nathan LOUGARRE, Mme Annie PUJOL-DURAND, Mme Monique RODELLAR, M. Daniel SOUPENE.

Procuration (s) :

Mme Sylviane NICOLOSO donne pouvoir à Mme Monique RODELLAR, Mme Sophie PLA-BERART donne pouvoir à M. Christophe DUPIN

Excusé(s) non représenté(s) : Mme Anne RAZOUS, M. Julien ROUY

Secrétaire de séance : Mme Monique FABÉ

Président de séance : M. Daniel SOUPENE

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 31 mai 2024

Après lecture, le procès-verbal du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibérations :

2024-25 : Retraits du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac des communautés de communes Plateau de Lannemezan et Pays de Trie et de Magnoac

- Monsieur Le Maire expose que les communes d'Arné et d'Uglas ont sollicité leurs retraits de la compétence Travaux voirie, et donc du SIVOM ;
- les communes d'Uglas et Monléon-Magnoac, ont sollicité leurs retraits de la compétence Funéraire, et donc du SIVOM ;

Après délibération, les retraits sont approuvés

Votée à l'unanimité

2024-26 : SICASMIR – Adhésions de nouvelles communes

Monsieur Le Maire expose que les communes d'Arlos, Bachos et Billière ont sollicité leur adhésion auprès du SICASMIR, à compter du 1^{er} janvier 2025

Après délibération, les adhésions sont approuvées

Votée à l'unanimité

2024-27 : SICASMIR – Retraits de communes membres

Monsieur le Maire expose que les communes Antignac, Escanecrabe, Labastide-Paumes, Montbernard, Montesquieu-Guittaut et Puymaurin ont demandé leurs retraits du SICASMIR à la date du 31 décembre 2024.

Après délibération, les retraits sont approuvés

Votée à l'unanimité

2024-28 : Fourniture et pose d'un coffret prises sur la place de l'Eglise

Suite à la demande de la commune du 08/11/2023, le SDEHG a remplacé l'ancien coffret vétuste par un coffret de commande neuf avec 3 prises en monophasé et a remplacé les portes des coffrets de branchement sur le parking de la mairie.

Le total des travaux s'élève à la somme de 5 194 € dont 2 305 € sont à la charge de la commune. Cette somme sera imputée sur les fonds propres à la section de fonctionnement du budget communal.

Votée à l'unanimité

2024-29 : Branchement de la Halle couverte

Suite à la demande de la commune en date du 16/04/2024 concernant le branchement de la halle couverte, le SDEHG a réalisé l'étude comprenant la création de 2.5 mètres de tranchée et la pose d'un coffret avec disjoncteur.

Le total des travaux s'élève à la somme de 3 191 € dont 796 € sont à la charge de la commune. Cette somme sera imputée sur les fonds propres à la section de fonctionnement du budget communal.

Votée à l'unanimité

2024-30 : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'urbanisation RD88A chemin du village

Pour la réalisation des travaux d'urbanisation du chemin du village, il convient de conventionner avec le Conseil Général de Haute-Garonne pour la partie chaussée.

Pour la partie communale (dispositif d'assainissement, trottoirs et dispositifs de bordurage), il convient de solliciter une subvention du Conseil Général.

Le Conseil municipal autorise également Mr le Maire à signer toutes les pièces constitutives de ce programme.

Après avoir entendu, Monsieur le Maire, le conseil municipal lui donne autorisation de :

- Solliciter l'aide du Conseil général sous forme de subvention pour les travaux de la part communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constitutives du dossier

Votée à l'unanimité

2024-31 : Délibération relative aux contrats d'apprentissage

Monsieur le Maire rappelle les règles relatives aux contrats d'apprentissage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recourir à un contrat BTS DIETETIQUE pour une durée de 12 mois à la restauration scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Votée à l'unanimité

2024-32 : Redevance d'occupation du domaine public 2024 – RODP GRDF

La Redevance d'Occupation du Domaine Public est calculée sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public s'élève à la somme de 420 € pour l'année 2024.

Votée à l'unanimité

2024-33 : Décision modificative n° 2 – Virement de crédit (Charges de personnel)

Suite à l'arrivée d'une apprentie au sein de l'école service restauration, il convient de réajuster les comptes frais de formation en section de fonctionnement partie dépenses, pour 6 820 euros.

Questions diverses :

- **Ecole** : l'effectif de l'école pour la rentrée 2024/2025 a subi une baisse (hors entrée au collège), ces départs d'élèves seraient dus à des tensions avec les enseignantes, notamment la Directrice. Des conseillers municipaux posent la question d'échanger avec l'Inspection académique.

Au final il est convenu d'attendre le 1er conseil d'Ecole afin de voir si les tensions se sont atténuées.

- **Cimetière** : Demande de comptage des places inoccupées ou abandonnées, ce comptage sera fait courant 2025. Nous étudions également l'amélioration du traitement des déchets au cimetière (plastique, terre, ...)
- **Écoulement coulée verte** : problème d'écoulement devant des maisons suite aux travaux de fossés de la coulée verte : la demande est en cours auprès de la 5C

La séance est levée à 20h00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE